

CACES R482 CAT F

DEBUTANT

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'article R, 4323-55 impose que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage soit réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate

OBJECTIFS

Être capable de :

- Conduire les matériels dans les différentes applications rencontrées sur chantier.
- Maîtriser sa conduite ainsi que la souplesse et la précision dans les manœuvres.
- Appliquer les consignes de sécurité, les manœuvres de sauvegarde, assurer la maintenance de premier niveau, savoir rendre compte des anomalies.

PROGRAMME

PRESENTATION

Objectif global de la formation – Généralités – Les accidents

LÉGISLATION

Responsabilités - Applications des textes – Le CACES® - L'autorisation de conduite

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances générales- Technologie des engins de chantier - Les principaux types d'engins de chantier
 - Les catégories de CACES® - Règles de circulation applicables aux engins de chantier
 - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier - Exploitation des engins de chantier
 - Vérifications d'usage des engins de chantier.

SAVOIR – FAIRE PRATIQUES

Prise de poste et vérification - Conduite et manœuvres- Fin de poste
 -Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
 - Conduite au moyen d'une télécommande (en option) -
 Chargement / déchargement sur porte-engins.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Les gestes de commandement – Les signaux sonores – Les radios.

LES MOYENS DE PROTECTION

Les gants – Le casque – Les lunettes – La tenue de travail –
 Les chaussures de sécurité

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Test théorique CACES®, format QCM selon la recommandation R.482.
 Test pratique pour CACES® catégorie F selon la recommandation R.482

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur P.E.M.P. (cat 1A/1B/3A/3B selon R486).

Tous nos formateurs répondent aux cahiers des charges des différentes normes et ou recommandations, aussi bien sur l'expérience que sur les certifications nécessaires à l'animation de ces formations

PUBLIC CONCERNE : Toute personne débutante dans la conduite d'engins de chantier des catégories F de la recommandation R.482

PRE-REQUIS : Maîtriser la langue française à l'oral. Être apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen.

LIEU : Centres TEST CACES PARTENAIRE SAINT JEAN D ILLAC/ PESSAC/MERIGNAC

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 3 JOURS (21 HEURES) TEST COMPRIS

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et passeport CACES® Catégories F contenant les mentions exigées par la recommandation R482 de la CNAM délivré par le PARTENAIRE CENTRE TEST CACES et valide pendant 10 ans